

Varia

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **74 (1965)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Varia

La vie chère...

Le Comité central a pris la décision d'augmenter le tarif de l'abonnement annuel aux revues *La Croix-Rouge suisse* et *Das Schweizerische Rote Kreuz* qui dès le 1^{er} juin a été porté de Fr. 8.— à Fr. 10.— pour la Suisse et de Fr. 10.— à Fr. 12.— pour l'étranger. Le coût des numéros vendus séparément sera de Fr. 1.50 au lieu de Fr. 1.20. Cette augmentation de nos tarifs est rendue nécessaire par l'accroissement constant des frais de clichés et d'impression.

Réfugiés tibétains

Le D^r Pierre Bühr qui a dirigé pendant un an les opérations de secours que la Croix-Rouge suisse mène au Népal en faveur des réfugiés tibétains est rentré en Suisse à la mi-avril, sa mission accomplie. Il a été remplacé par le D^r Niklaus Gyr, de Bâle, parti pour le Népal en compagnie de sa femme, médecin elle aussi. L'équipe de la Croix-Rouge suisse actuellement en poste au Népal groupe par ailleurs deux infirmières et deux collaborateurs chargés de la distribution des surplus alimentaires américains.

Sept réfugiés tibétains en provenance de l'Inde sont arrivés à Kloten au début d'avril. Il s'agissait de parents de Tibétains d'ores et déjà installés en Suisse. Par suite de cette nouvelle arrivée, le nombre total des Tibétains accueillis en Suisse à titre définitif s'élève maintenant à 253.

Ne les oublions pas

Celui qui perd sa maison à la suite d'un incendie, celui qui voit son existence anéantie par un cruel destin, a besoin de beaucoup de temps, de courage et de volonté, pour rebâtir sa vie. La situation de nombreux réfugiés chassés de leur foyer et de leur patrie, est la plus pénible qui soit. Aider les familles à se refaire une existence indépendante, secourir les vieillards, les malades et les enfants apatrides, voici la tâche de l'**Aide suisse aux réfugiés**. Elle doit se continuer: **Collecte pour les réfugiés en Suisse — CCP 80 - 33000, du 15 juin au 15 juillet 1965.**

Société suisse des troupes du service sanitaire

Le Comité central a alloué une subvention extraordinaire de Fr. 4000.— à la SSTSS en tant que participation aux frais de mise sur pied des prochains Concours fédéraux qui se dérouleront les 26 et 27 juin à Aarau.

Protection civile

L'assemblée des délégués de l'*Union suisse pour la Protection des civils* a eu lieu à Brigue, les 15 et

16 mai dernier, sous la présidence du Conseiller aux Etats Gion Darms. Le programme de ces journées a comporté notamment une conférence de M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, consacrée au thème « *Le droit des gens et la protection civile* », ainsi qu'un exposé ayant trait à « *La protection des biens culturels* » présenté par M. S. Streiff, chef du Service de la protection des biens culturels du Département fédéral de l'intérieur.

Diffusion des Conventions de Genève

Un cours d'introduction concernant les Conventions de Genève en faveur des victimes de la guerre, organisé par le Chef du personnel de l'Armée, s'est déroulé à Genève, à la Caserne des Vernets, du 27 au 29 avril dernier. Les conférences ont pour la plupart été données par des membres et des collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge. M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse a présenté un exposé ayant pour titre « *Les Etats neutres et les Conventions de Genève* ». Ce cours, auquel ont participé 50 officiers a suscité un très vif intérêt et sera vraisemblablement répété à plusieurs reprises ces prochaines années.

*

Les Conventions de Genève élaborées en 1864, trois fois complétées et révisées au cours des années, marquent un important progrès du droit international pour la protection des victimes de la guerre. Le but est de les rendre universelles et de les imposer comme une acquisition indispensable au progrès de l'humanité et à l'atténuation de la souffrance. En vue de leur adaptation à l'évolution de la nature des conflits, les Conventions de Genève ont été remaniées en 1949 et ce monument juridique comportant 429 articles s'appliquant non seulement aux militaires mais aussi aux civils, a été signé jusqu'ici par 103 Etats.

Le Comité du Complexe hospitalier d'Enfield (Angleterre)

cherche un physiothérapeute (masseur) pour son service de gériatrie et autres secteurs.
Enfield se trouve à environ 30 minutes de train du centre de Londres.

Pour d'autres détails, écrire (en anglais) au "Group Secretary, Chase Farm Hospital, The Ridgeway, Enfield, Middlesex, England."

Dermaplast

pansement d'urgence